

COMMUNE DE WIESVILLER

Département
de la Moselle

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2023 à 19 h 30

Nombre des membres
en exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PHILIPPI Franck, maire.

Membres présents :
11

PRESENTS : SCHALLHAMMER Dominique ; LETT Michel ; SCHWARTZ Marlène ;; PEIFER Emilie ;; SCHEIDHAUER Anne ; SCHNEIDER Agathe ; LETT Mathieu, THALEZ Robin POTIER Luc SEILER Géraldine

Date de convocation :
25-09-2023

Absents excusés : BEYER Didier donne procuration à SCHWARTZ Marlène, LETT Elodie donne procuration à Franck PHILIPPI; EYERMANN Elodie donne procuration à Emilie PEIFER, PIRON Christelle donne procuration à Dominique SCHALLHAMMER

Nombre de procuration(s) : 4

Absent non excusé : -

Secrétaire : SCHWARTZ Marlène

ORDRE DU JOUR

- **RENOUVELLEMENT BAUX DE CHASSE 2024-2033**
Demande d'abandon du produit de la location de la chasse communale de la commune de Woelfling-les-Sarreguemines.
- **DIVERS**

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

I - DEMANDE D'ABONDON DU PRODUIT DE LA LOCATION DE LA CHASSE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE WOELFLING.

Le Maire expose ;

La commune de Wiesviller est propriétaire en indivision d'une surface de terre boisée d'une contenance de 97 ha environ située sur le ban de la commune de Woelfling-les-Sarreguemines.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des baux de chasse 2024-2033, la commune de Woelfling-les-Sarreguemines, invite la commune de Wiesviller à se prononcer « pour ou contre » l'abandon du produit de la location de la chasse au profit de leur commune pour les terrains appartenant à la commune de Wiesviller situés sur leur ban.

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération en date du 30 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Wiesviller a décidé à l'unanimité de ne pas solliciter auprès de ses propriétaires l'abandon du produit de la location de la chasse au profit de la commune, mais de reverser le produit de cette location aux propriétaires concernés;

Considérant que la démarche de la commune de Woelfling-les-Sarreguemines va à l'encontre de celle de la commune de Wiesviller et dans un soucis de cohérence avec sa délibération en date du 30 juin 2023,

après en avoir délibéré,

DECIDE à 14 voix pour et 1 abstention ;

de rester sur le principe du reversement du produit de la location de la chasse aux propriétaires, et par conséquent de ne pas faire le choix de reverser ce produit au profit de la commune de Woelfling-les-Sarreguemines.

II – DIVERS

Néant

La secrétaire
Marlène SCHWARTZ



Le Maire
Franck PHILIPPI

